

Boycott : liberté pour l'action citoyenne !

A la suite de la condamnation de citoyens qui avaient appelé au boycott de produits israéliens, plusieurs personnalités ont lancé un appel pour la liberté de l'action citoyenne. Le journal Politis a publié leur texte.

Nous avons pris connaissance avec stupéfaction de l'arrêt de la cour de cassation du 20 octobre 2015, confirmant la condamnation de citoyens pour avoir appelé à boycotter les produits israéliens, compte tenu des violations du droit international par l'Etat d'Israël.

Au-delà des positions diverses qui peuvent être les nôtres sur ce boycott, nous voulons dire notre indignation face à une telle atteinte aux libertés publiques. Les actions de boycott pour pousser à des changements sur le plan social, politique ou économique, ont toujours été considérées, par les pays démocratiques, comme des formes protégées de liberté d'expression.

Au nom de quoi en vient-on, en France, à considérer qu'un appel au boycott est une incitation à la discrimination quand il concerne Israël alors qu'il ne poserait aucun problème quand il s'agit d'un autre pays ? Est-ce que le boycott contre l'apartheid sud-africain était une forme de discrimination ?

Cela fait des dizaines d'années que l'Etat d'Israël viole les conventions internationales et bafoue les droits du peuple palestinien reconnus par l'ONU, et notamment son droit inaliénable à l'auto-détermination, sans provoquer de réaction autre que de condamnation verbale de la part de nos gouvernements. Devant cette inaction, c'est le droit et le devoir des citoyens d'agir par les moyens pacifiques qui sont à leur disposition.

Le Boycott par les citoyens, l'appel au Désinvestissement adressé aux institutions, aux fonds de retraite et aux entreprises, l'exigence de Sanctions de la part des Etats, de l'Union européenne et des Nations Unies, sont des moyens non violents répondant à l'appel publié par la grande majorité de la société civile palestinienne en 2005.

Cet appel de la société civile palestinienne s'appuie sur les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme et le rejet de toute forme de racisme y compris l'islamophobie et l'antisémitisme. Il a de ce fait reçu l'appui de nombreux militants, universitaires et artistes juifs à travers le monde.

L'Etat d'Israël est mobilisé partout dans le monde pour promouvoir un amalgame extrêmement dangereux, y compris pour les citoyens juifs des différents pays, entre la critique de la politique d'Israël et l'antisémitisme. Il est consternant de voir que l'Etat français persiste à céder à ce type de pression.

Nous appelons le Président de la République et le gouvernement français à réagir de toute urgence :

- en abrogeant immédiatement les circulaires Alliot Marie et Mercier, qui demandent au parquet de poursuivre les citoyens qui appellent au boycott des produits d'origine israélienne exclusivement,

- en marquant de manière claire et publique les limites entre l'antisémitisme, qui est un délit, et l'action citoyenne contre les dénis du droit international commis par l'Etat d'Israël, qui est un droit citoyen imprescriptible.

Cette clarification est particulièrement urgente dans le contexte dramatique que vit particulièrement la France depuis le 13 novembre, contexte qui exige la plus grande clarté dans le refus de tout amalgame.

A l'opposé, si vous persistez dans cette confusion, allez au bout de votre logique et poursuivez-nous tous pour notre soutien aux citoyens français qui appellent au boycott des produits israéliens tant que ce pays viole le droit international.

Cet appel est adressé au président de la République, M. François Hollande, au Premier ministre, M. Manuel Valls, et au ministre de la Justice, M. Jean-Jacques Urvoas.

Premiers signataires

Rony Brauman, médecin, essayiste ; Jean-Paul Chagnollaud, professeur de sciences politiques et directeur de l'iReMMO ; Christiane Hessel ; Monique Chemillier-Gendreau, professeur émérite à l'Université Paris Diderot ; Ghislain Poissonnier, magistrat ; Guillaume Weill-Raynal, avocat et essayiste ; Ivar Ekeland, ancien président de l'Université Paris-Dauphine ; Ahmed Abbas, directeur de recherche au CNRS, Paris ; Sonia Dayan-Herzbrun, professeure émérite à l'Université Paris Diderot-Paris7 ; Michael Harris, professeur, Université Paris-Diderot ; Jean-Marc Levy-Leblond, professeur émérite de l'université de Nice, directeur de la revue Alliage ; Gérard Toulouse, physicien, directeur de recherche CNRS, membre fondateur de l'Académie des Technologies ; Pierre Cartier, directeur de recherche émérite au CNRS ; René Backmann, journaliste ; Alain Gresh, journaliste ; Patrick Le Hyaric, directeur du journal L'Humanité ; Denis Sieffert, directeur de Politis ; Dominique Vidal Sephiha, journaliste et Historien ; Pascal Durand, député européen ; Monique Cerisier ben-Guiga, sénatrice honoraire ; Jean-Claude Lefort, député honoraire, président d'honneur de l'AFPS ; Bernard Ravenel, historien, président d'honneur de l'AFPS ; Jacques Muller, maire honoraire de Wattwiller, ancien sénateur du Haut-Rhin ; Michèle Zémor, ancienne vice présidente agglomération Plaine Commune ; Allain Graux, journaliste indépendant ; Augustin Grosdoy, co-président du MRAP ; Dominique Watrin, sénateur du Pas de Calais ; Jean-Jacques Candelier, député du Nord ; Alain Bocquet, député du Nord ; Fatima Bezli, élue au conseil régional d'Auvergne-Rhône Alpes ; Barbara Romagnan, députée du Doubs ; Titi Robin, musicien ; Saïd Bouamama, sociologue ; Henri Stoll, Maire de Kaysersberg-Vignoble ; Isabelle Avran, journaliste ; Hassane Zerrouky, journaliste politique et d'investigation ; Pierre Barbancey, journaliste, grand reporter ; Rosa Moussaoui, journaliste ; Clémentine Autain, porte parole d'Ensemble ; Marie-Claire Cailletaud, syndicaliste ; Marie-Hélène Amiable, maire de Bagneux, conseillère départementale ; Jacques Couland, historien ; Bernard Rodenstein, pasteur, président fondateur de l'association Espoir à Colmar ; Daniel Breuiller, maire d'Arcueil ; Denis Péan (Lo'Jo), artiste ; Eric Coquerel, coordinateur politique du Parti de Gauche, conseiller régional IDF ; Christian Troadec, maire de Carhaix, conseiller départemental du Finistère ; Pierre Ivora, journaliste à l'Humanité ; Robert Clément, ancien maire de Romainville et ancien président du Conseil Général de Seine Saint Denis ; Jean-Pierre Frachon, alpiniste ; Azzedine Taïbi, maire de Stains et vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis ; Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers ; Julien Pauliac, secrétaire de l'Union Départementale CGT du Puy-de-Dôme ; Myriam Martin, conseillère régionale et porte-parole d'Ensemble ; Isabelle Bloch, professeure émérite à l'université de

Bordeaux ; Patrick Jarry, maire de Nanterre ; Hakim Amokrane, Zebda ; Mustapha Amokrane, Zebda ; Kaddour Hadadi, chanteur de HK & les Saltimbanks ; Raphaëlle Primet, conseillère de Paris ; Danielle Simonnet, conseillère de Paris ; Jérôme Gleizes, conseiller de Paris ; Danielle Bidard-Reydet, sénateur honoraire ; Majed Bamyia, diplomate palestinien ; Christian Champiré, maire de Grenay ; Pierre Laurent, sénateur de Paris et secrétaire national du PCF ; Lucien Champenois , ancien diplomate ; Bernard Salamand, président du CRID ; Patrick Braouezec, membre honoraire du Parlement, président de Plaine Commune ; Didier Paillard, maire de Saint-Denis ; Nicolas Séguy, musicien